

Questions orales

Si je m'en souviens bien, selon les estimations du Conseil économique du Canada, près de 350 000 nouveaux emplois seront créés si un accord global est conclu. La plupart des gens seront d'accord sur ce point. Il peut y avoir à l'occasion des divergences d'opinion de la part de groupes minoritaires que nous serons heureux d'écouter. Cependant, le gouvernement du Canada est convaincu, en se fondant sur des données objectives, qu'un accord global aboutira à la création d'un grand nombre d'emplois pour tous les Canadiens.

LA PUBLICATION DES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question porte sur une de ces opinions divergentes, qui a été exprimée par des fonctionnaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Ceux-ci ont dressé la liste d'un nombre considérable d'industries dans chaque province qui subiront des pertes et qui devront faire des ajustements importants pour compenser ces pertes, mais qui ne pourront pas le faire s'il y a une entente sur le libre-échange.

Nous essayons de convaincre le gouvernement de fournir les renseignements qu'il possède lui-même aux Canadiens avant qu'une entente soit signée.

Si le gouvernement possède des renseignements détaillés sur ce qu'une telle entente coûtera, pourquoi ne publie-t-il pas ces renseignements pour que tous les Canadiens sachent ce qui en est avant que le gouvernement signe l'entente?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons signalé à maintes reprises que si le gouvernement du Canada jugeait qu'une entente commerciale était dans l'intérêt national, nous la présenterions au Parlement pour qu'elle soit étudiée. C'est ce que nous avons toujours dit. Je l'ai répété bien des fois.

Si mon honorable ami veut nous présenter une opinion divergente ou une étude objective qui appuie son point de vue à ce moment-là, il en aura le loisir. Nous commençons cependant les deux derniers mois de négociations et nous croyons pouvoir conclure une entente si c'est dans l'intérêt national. Si c'est impossible, il n'y aura pas d'entente, comme je l'ai dit à maintes reprises. Si nous présentons une entente au Parlement, nous aurons tout le loisir d'en discuter.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRINCIPAL—LA FAILLITE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre doit savoir que Principal Group a déposé son bilan hier en Alberta, peu de temps après la faillite de deux autres établissements financiers affiliés au groupe. Le grand problème, c'est qu'il y a littéralement des milliers de Canadiens, dont la plupart se trouvent dans l'ouest du Canada mais il y en a d'autres qui sont disséminés jusqu'en Nouvelle-Écosse dans l'Est, vont être durement frappés par ces faillites.

• (1450)

Considérant qu'il y a littéralement des milliers de ces Canadiens qui se sont crus protégés par l'assurance dont ils auraient bénéficié si leurs dépôts avaient été placés dans une banque à charte, et considérant que les deux gouvernements provinciaux de l'Ouest ont entrepris une enquête sur ce dossier, le ministre veut-il nous dire ce que fait le gouvernement fédéral? Est-ce qu'il participe à ces enquêtes? Est-ce qu'il agit de son côté?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du député. Je tiens à dire que je suis sensible à la situation des investisseurs touchés par la faillite. J'avais déjà manifesté ma sympathie à l'occasion de l'autre tragédie survenue en Alberta. Les tragédies de ce genre sont également inquiétantes et lourdes de conséquences.

La SADC a fait tout ce qu'elle a pu pour accorder son aide dans le cas présent. Je suis très heureux d'annoncer au député que la Société d'assurance dépôts du Canada espère pouvoir rembourser tous les déposants de Principal Trust d'ici à quelques semaines, je veux parler de ceux couverts par l'assurance.

Pour ce qui est des deux sociétés de placement, le député doit savoir qu'il s'agit de sociétés de placement de régime provincial. Elles ne recevaient pas de dépôts et n'étaient pas couvertes. La SADC a offert de leur fournir toute l'aide administrative utile, et cette offre tient toujours.

LES MESURES QUE PRENDRA LE GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Il a pesé ses mots. Il sait fort bien que, quoi que fassent maintenant certaines institutions fédérales, il y a des milliers de Canadiens à revenus modérés et même modestes, et même nos scouts, qui vont être touchés de façon tout à fait désastreuse par ces faillites.

Le gouvernement s'apprête à élargir la déréglementation, ce qui risque d'aggraver le problème au lieu de l'atténuer. Le procureur général de la Nouvelle-Écosse a dit que la cohérence s'impose d'un bout à l'autre du pays dans les législations relatives aux valeurs mobilières. Qu'est-ce que le ministre va faire pour assurer la cohérence souhaitable, afin de protéger les familles canadiennes moyennes?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai pas souvent l'occasion de rappeler en Chambre aux députés la politique annoncée le 18 décembre. Cette politique a instauré un régime d'encadrement des sociétés et de règles de placement à l'intention des établissements financiers de régime fédéral, règles qui, si elles étaient suivies, interdiraient virtuellement dirai-je ce genre de tragédie. Si les provinces dans leur domaine de compétence voulaient emboîter le pas, je pense que cela répondrait à sa question. Elles feraient en sorte qu'il y ait très peu de cas de ce genre à se produire si elles suivaient les lignes que nous allons tracer par l'exemple au niveau fédéral.